

PORTO-NOVO, le 2 Mars 1962.-

) ECRET N°62- IOO /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant forma-
tion du Gouvernement de la République du Dahomey ;

) É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé
de la Fonction Publique assurera l'intérim du Ministre des
Affaires Etrangères pendant l'absence du Dr. Emile Derlin
ZINSOU.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-



Hubert MAGA